

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00487

Numéro SIREN : 828 404 905

Nom ou dénomination : A CASA VECHJA

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 2454

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société A CASA VECHJA			90 Avenue Ferdinand LESSEPS		
SIRET	8	2	8	4	0
	4	0	4	9	0
	5	0	0	0	2
	2				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
			SIRET		

TRIBUNAL DE COMMERCE
26 AVR. 2024
SALON-DE-PROVENCE

B ACTIVITE					
Activités exercées		MARCHAND DE BIENS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		37 863	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	
				Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
C & C ASSOCIES 30 RUE CHARLES DUCHESNES 13290 LES MILLES Tél: 0442932496			 Tél:		
CGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:			Date:	22/03/2024	Lieu: ST CANNAT
			Qualité et nom du signataire: GERANT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Signature: GUIRAGOSSIAN GIANILY STEVEN		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I									
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
J									
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
					Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1		2	3	4	5	6	7	8	
Mme DAMOUNE ANNA GERANT 90 AVENUE FERDINAND DE		250	2023	37 466					
13760 ST CANNAT									
M GUIRAGOSSIAN GIANILY STEVEN GERANT 90 AVENUE		250	2023	37 466					
DE LESSEPS 13760 ST CANNAT									
K									
DIVERS									
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		Société A CASA VECHJA										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise		90 Avenue Ferdinand LESSEPS										13091 SAINT CANNAT							
Numéro SIRET *		8 2 8 4 0 4 9 0 5 0 0 0 2 2										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
												Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)					
ACTIF												Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010								012								
		Autres *	014								016								
	Immobilisations corporelles *		028	3 185							030	1 545							
	Immobilisations financières * (1)		040	32							042	32							
	Total I (5)		044	3 217							048	1 545							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050								052								
		Marchandises *	060	520 537							062	520 537							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064								066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068								070								
		Autres * (3)	072	212							074	212							
	Valeurs mobilières de placement		080								082								
	Disponibilités		084	1 527							086	1 527							
	Charges constatées d'avance *		092								094	1 506							
	Total II		096	522 276							098	522 276							
	Total général (I+II)		110	525 493							112	1 545							
PASSIF														Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120	500		500			
	Ecart de réévaluation												124						
	Réserve légale												126	50		50			
	Réserves réglementées*												130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131			132	68 882				
	Report à nouveau												134						
	Résultat de l'exercice												136	32 184		51 330			
	Subventions d'investissement												137						
	Provisions réglementées												140						
	Total I												142	101 616		69 432			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges												Total II	154					
	Emprunts et dettes assimilées												156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164						
	Fournisseurs et comptes rattachés												166	1 752		10 035			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169			172	263				
	Comptes courants d'associés												173	419 536		243 286			
	Autres dettes												175	782		609			
	Produits constatés d'avance												174						
	Total III												176	422 332		262 685			
	Total général (I + II + III)												180	523 948		332 116			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193								(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197								(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	700					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199								(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société A CASA VECHJA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2023

Exercice N-1 clos le 31 12 2022

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210	510 000	355 000	
	Production vendue	biens			215	214			
		services *			217	218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	1	812	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	510 001	355 812	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	532 351	326 659	
	Variation de stock (marchandises) *					236	(207 623)	(48 909)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	47 067	18 096	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	7 191	918	
	Rémunérations du personnel *					250	74 932		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17 480		
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	740	176
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0	101	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	472 138	297 041		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	37 863	58 771		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290		6 283	
	Charges financières				(V)	294		213	
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300		6 260
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306	5 679	7 251	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	32 184	51 330		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	32 184	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	5 679		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
Divers dont ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	37 863	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	37 863	372		

Néant ☐ *

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise :

Société A CASA VECHJA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits reportables
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)
					870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	17 480
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Désignation de l'entreprise : Société A CASA VECHJA

31/12/2023

[illegible]

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire d'une SARL

SARL A CASA VECHJA
Société PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Au capital de 500 euros

Siège social : 90 avenue Ferdinand de Lesseps 13760 Saint Cannat

RCS de Salon de Provence n ° 828 404 905

Assemblée générale ordinaire du 15 Avril 2024 d'approbation des comptes 2023

A : 90 avenue Ferdinand de Lesseps 13760 Saint Cannat

Le 15/04/2024

A 18 heures

Les associés se réunissent sur convocation de la présidence envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 21/03/24. Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présents:

Steven Guiragossian détenant 50% des parts sociales

Anna Damoune détenant 50% des parts sociales

Les associés présents disposent de 500 parts sociales sur les 500 formant le capital de la société.

Monsieur *Guiragossian Steven* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés possèdent ensemble au moins le quart des parts sociales. S'agissant d'une première convocation, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des compte 2023 ;
- Affectation du résultat;

Le président donne lecture du rapport de la Gérance.

Une discussion sans débat s'engage.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première décision :

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

se soldant par *un résultat fiscal* de 37 863 euros.

Les associés approuvent également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, et l'impôt correspondant s'élevant à 5 679 euros. Soit un résultat comptable net de 32 184 euros

Deuxième décision :

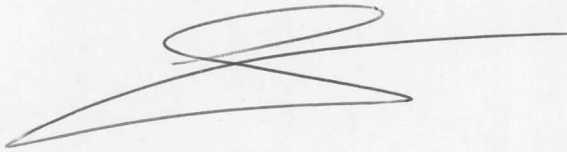
Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 32 184 €, de la manière suivante :

- la totalité sera affecté en autres réserves, les réserves après affectation du résultat se montent à 101 066€.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés présents.

Fait à Saint Cannat

Le 25/04/2023,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

